

# L'avenir de l'utilisation collective de l'eau à l'étude

Dans le cadre d'un projet tuteuré, quatre étudiants de l'IUT de Tarbes travaillent sur les ressources en eau en val d'Adour.

L'irrigation par submersion ou à la planche sont de moins en moins employées sur le territoire de l'Adour. Les pratiques des agriculteurs, principaux utilisateurs des ressources en eau via les canaux d'irrigation ont évolué, tout comme celles des communes. Les nouveaux usagers des canaux et fossés se tournent vers les ASAI afin de leur demander d'en assurer l'entretien sans pour autant être membres des dites associations et souhaitent profiter d'un service pour lequel aucune redevance n'est acquittée. L'intérêt de ce projet tuteuré et de la démarche, est de relancer les échanges liés à ces sujets et d'initier la mise en place d'un nouveau modèle de fonctionnement. Les différents acteurs sont unanimes sur deux points : « Le devenir des ASAI dépend de leur capacité à intégrer et respecter les réglementations afin de remplir leurs missions de gestion de l'irrigation et de l'entretien des canaux de manière efficace, ce qui sous-en-



Romain Teulière, Kian Arnaudet, Antonin Di-Nardo et Xalbat Jaureguiberry en charge de l'étude.

tend d'en définir avant tout les usages. Pour assurer leur viabilité à long terme, les ASAI devraient être en mesure de s'adapter aux évolutions de leur environnement, de répondre aux besoins croissants et diversifiés des usagers avec des ressources financières en constante diminution, ce qui n'est bien entendu pas possible. Les étudiants Romain Teulière, Kian Arnaudet, Antonin Di-Nardo et Xalbat Jaureguiberry sont chargés par les parties prenantes d'indexer la documentation collectée afin de pouvoir créer une base de données structurée, recenser les actions menées ces dernières années, étudier le fonctionnement des ASAI et apporter des éléments

de réponses aux questions suivantes : comment déterminer le classement d'une voie d'eau et quelles sont les obligations d'entretien. Gestion de l'eau et des canaux d'irrigation : quelles obligations et responsabilités pour les usagers, que ce soient des collectivités territoriales ou des propriétaires privés ? Qui payera, pour quel usage et à hauteur de quel pourcentage ? Pourquoi n'y a-t-il plus d'entretien depuis plusieurs années dans certains secteurs ? Comment réaliser un schéma d'entretien ? Comment ne pas détruire les milieux lors des opérations d'entretien ? Comment modifier les busages sous-dimensionnés ? Les personnes en

présence s'entendent sur le fait : « qu'il faille définir un cahier des charges commun et s'y appuyer dessus ». En résumé : « Il est impératif de reprendre les usages et se poser des questions : Quel est l'avenir des cours d'eau ? Quel impact sur l'environnement ? Quel impact sur l'urbanisme ? ». Le livrable qui sera restitué par les étudiants devrait donc pouvoir répondre en partie à la problématique, objet du PTUT, à savoir : Quel avenir économique, environnemental et patrimonial pour les associations syndicales autorisées de l'Ailhuet, du Bas Ailhuet et de Bazillac-Florence, et plus largement pour les ASAI ?

**Francis Abadie**